

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage - échelle 1/5000°
Plan d'ensemble de la commune

Vu pour être annexé
à la délibération
du 30 Avril 2014
approuvant le
Plan d'Urbanisme

Cachet de la Mairie
et signature du Maire :

Prescription du PLU : le 23 Février 2011
Diffusion du dossier de PLU suite courrier contrôle de légalité du 27 Juin 2014

Dossier du PLU réalisé par :



Source fond de plan : Commune

LEGENDE

	Limite de zone		Limite communale
	Périmètre de protection sanitaire (à titre indicatif)		Elément du paysage à protéger au titre de l'article L.123-1-5-7° du Code de l'urbanisme
	Emplacements réservés		Ripisylve
	Espaces boisés classés		Parcelle en AOC
	Secteur soumis à orientation d'aménagement et de programmation		Trame bleue
	Trame bleue		Trame verte

Définition des zones

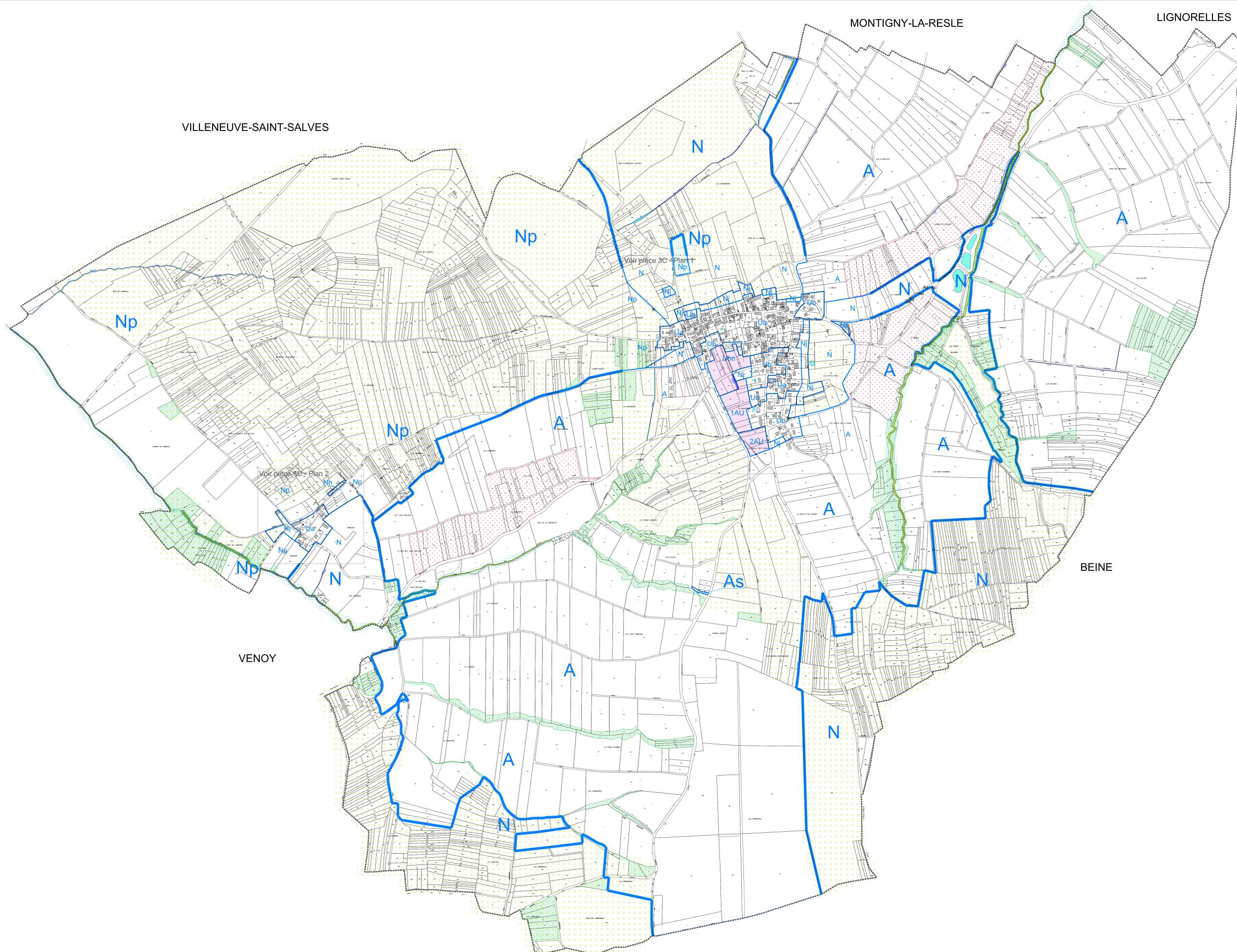
- Ua** Zone urbaine ancienne
- Ub** Zone urbaine récente
- Ubo** Zone urbaine à court terme, sur laquelle une densité minimale de 8 logements/hectare est imposée
- 1AU** Zone d'urbanisation future à moyen terme
- 2AU** Zone d'urbanisation future à long terme
L'ouverture à l'urbanisation est soumise à modification ou révision du PLU
- A** Zone agricole
- As** Secteur où le stationnement des caravanes est autorisé
- N** Zone naturelle et forestière
- Np** Secteur naturel à protéger (ZNIEFF, zone humide...)
- Nj** Secteur de jardins
- Nh** Secteur d'habitat isolé en zone naturelle

EMPLACEMENTS RESERVES

N° DE LA RESERVE	DESIGNATION	BENEFICIAIRE
1	Création de voirie	Commune

A Elément du paysage à protéger au titre de l'article L.123-1-5-7° du Code de l'urbanisme

- Ac : Croix
- Aa : Arbre
- B : Calvaire
- C : Calvaire
- D : Calvaire
- E : Lavoir
- F : Arbre isolé
- G : CALvaire
- H : Croix
- I : Alignement d'arbres
- J : Arbre isolé
- K : Bosquets d'arbres
- L : Pigeonnier
- M : Pigeonnier



Département de l'YONNE

3C

Commune de BLEIGNY-LE-CARREAU

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage - échelle 1/2000°

Plan 1 - Bourg

Plan 2 - Hameau de Thorigny

Vu pour être annexé
à la délibération
du 30 Avril 2014
approuvant le
Plan Local d'Urbanisme

Cachet de la Mairie
et signature du Maire :



Prescription du PLU : le 23 Février 2011

Diffusion du dossier de PLU suite courrier contrôle de légalité du 27 Juin 2014

Dossier du PLU réalisé par :

PERSPECTIVES
2 rue de la Gare
10150 CHARMONT s/B.
Tél : 03.25.40.05.90
Fax : 03.25.40.05.89
Email : perspectives@perspectives-urba.com



Source fond de plan : Commune

LEGENDE

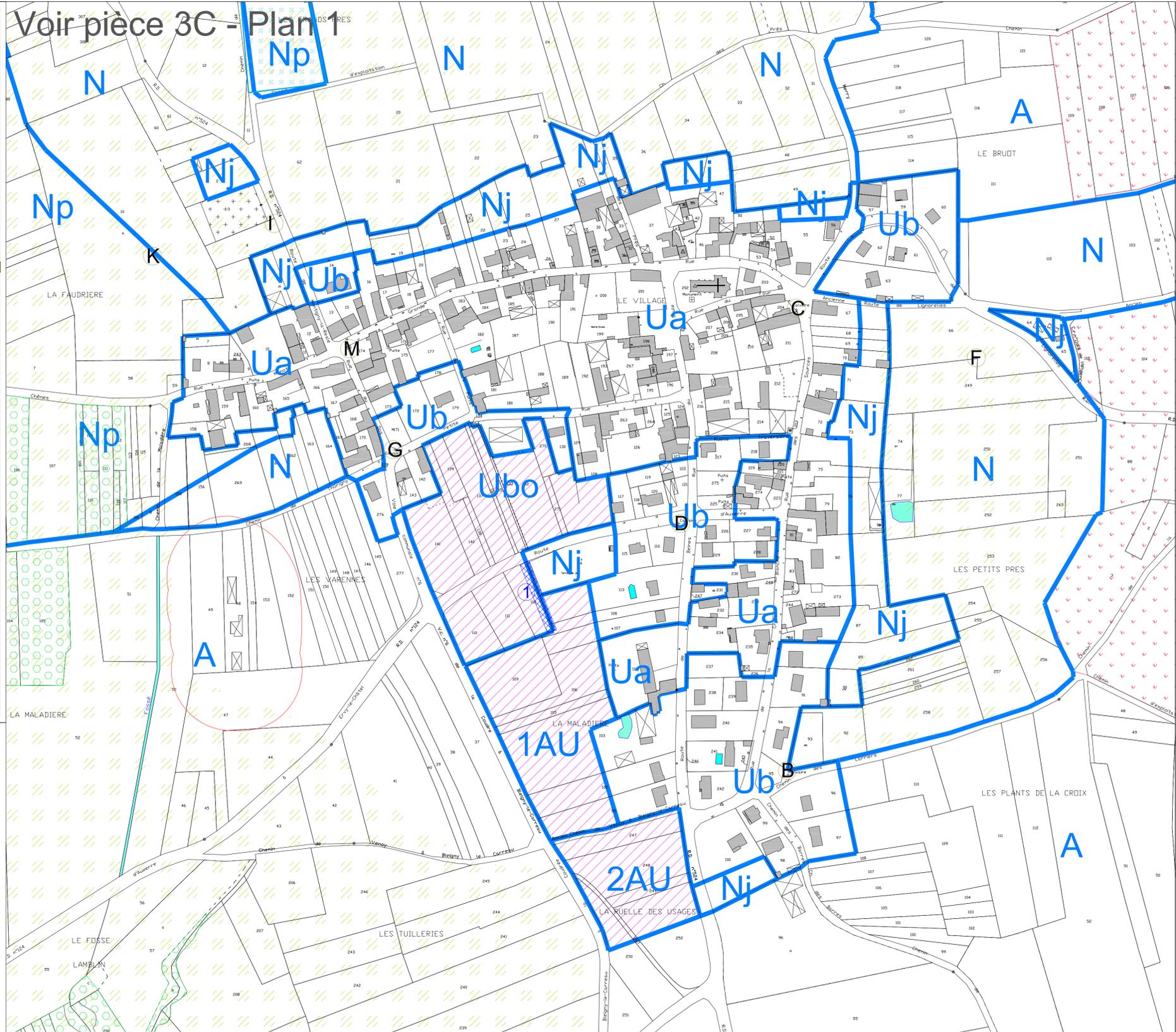
	Limite de zone		
	Périmètre de protection sanitaire (à titre indicatif)	Element du paysage à protéger au titre de l'article L.123-1-5-7° du Code de l'urbanisme	
	Emplacements réservés	A Elément ponctuel	
	Espaces boisés classés		Ripisylve
	Secteur soumis à orientation d'aménagement et de programmation		Parcelle en AOC
	Trame bleue		Trame verte

Définition des zones

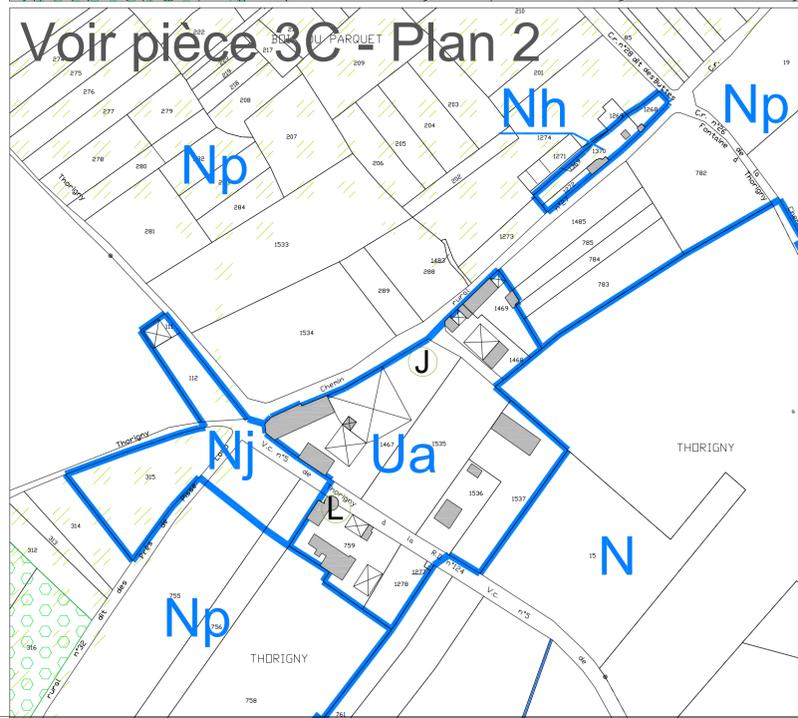
- Ua** Zone urbaine ancienne
- Ub** Zone urbaine récente
- Ubo** Zone urbaine à court terme, sur laquelle une densité minimale de 8 logements/hectare est imposée
- 1AU** Zone d'urbanisation future à moyen terme
- 2AU** Zone d'urbanisation future à long terme
L'ouverture à l'urbanisation est soumise à modification ou révision du PLU.
- A** Zone agricole
- N** Zone naturelle et forestière
- Np** Secteur naturel à protéger (ZNIEFF, zone humide...)
- Nj** Secteur de jardins
- Nh** Secteur d'habitat isolé en zone naturelle



Voir pièce 3C - Plan 1



Voir pièce 3C - Plan 2



EMPLACEMENTS RESERVES

N° DE LA RESERVE	DESIGNATION	BENEFICIAIRE
1	Création de voiries	Commune

A Element du paysage à protéger au titre de l'article L.123-1-5-7° du Code de l'urbanisme

- B : Calvaire
- C : Calvaire
- D : Calvaire
- F : Arbre isolé
- G : CALvaire
- I : Alignement d'arbres
- J : Arbre isolé
- K : Bosquets d'arbres
- L : Pigeonnier
- M : Pigeonnier